

## 10. ÉCONOMIE : VERS UNE PROSPÉRITÉ DE VALEUR ET D'INNOVATION POUR UN MONDE EN TRANSFORMATION

Le développement économique est la condition de notre prospérité. Préserver celle-ci demande de réussir la transition vers une économie sans carbone pour 2050 au plus tard, conformément aux engagements de l'Union européenne. Cela constitue tout autant un défi qu'une opportunité. Nous ne pourrions réussir cette transition qu'en nous appuyant sur le dynamisme et la force d'innovation de nos entreprises. Cette transition invite nos entreprises à développer de nouveaux produits et services plus qualitatifs et respectueux de l'environnement, à réduire leurs coûts énergétiques et à se positionner en leader sur de nouveaux marchés.

Cette transition est aussi l'occasion de renforcer l'autonomie stratégique et la compétitivité économique de l'Europe. Une stratégie concertée, prolongeant et renforçant le Green Deal, doit offrir aux entreprises un cadre clair dans lequel penser leur développement, un accès aux financements pour réaliser les investissements indispensables et la mise en place d'une réglementation qui assure une égalité de traitement entre les entreprises soucieuses de l'impact environnemental et social de leur mode de production et celles, notamment à l'étranger, qui ne sont pas soumises aux mêmes normes. Cette transition vers une économie dynamique et résiliente peut ainsi contribuer à l'émergence d'une plus grande souveraineté économique européenne.

Cette stratégie économique avant-gardiste, capable de défendre nos intérêts tout en étant le moteur d'une restructuration économique globale, incarne notre ambition de déployer à l'échelle européenne une politique d'investissement ambitieuse qui couvre des secteurs clés comme la défense, la santé, l'énergie, l'agroalimentaire, le numérique et la finance. Au cœur de cette transformation, nous positionnons l'entreprise comme acteur décisif, impulsion essentielle de l'innovation et notre prospérité.

L'entreprise est donc réaffirmée comme le pilier central du développement socio-économique et environnemental, particulièrement en Wallonie. Face aux défis posés par la mondialisation, la relocalisation est une stratégie qui accorde à notre économie une autonomie renforcée, nous permettant de nous affirmer face à des géants comme la Chine ou les États-Unis. Cette indépendance économique est essentielle pour devenir leaders dans des domaines innovants et stratégiques, façonnant ainsi un avenir prospère pour notre région et pour l'Europe.

Nous sommes résolus à promouvoir une économie de la proximité, soulignant l'importance de la réindustrialisation dans le cadre européen, tout en capitalisant sur nos compétences distinctives et notre esprit d'innovation. Nous nous engageons à relocaliser tant que faire se peut notre production économique, notamment de biens essentiels ou stratégiques, pour la rapprocher des consommateurs belges. Cette approche transcende souvent l'aspect écologique et devient un gage de qualité, de durabilité et d'équité. Elle enrichit le lien entre le producteur et le consommateur, conférant à chaque produit une histoire unique, un visage et un nom, tout en responsabilisant le producteur et en stimulant vigoureusement l'esprit d'entreprise.

En somme, notre vision est celle d'une économie européenne qui, tout en étant profondément ancrée dans ses territoires, est ouverte sur le monde et prête à jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier économique mondial.

### Nos priorités :

- Des instruments législatifs sécurisants pour notre développement économique et une transition réussie
- Réindustrialiser l'économie belge et renforcer les secteurs-clés
- Dynamiser l'économie locale et de proximité
- Des investissements en infrastructures et logistique pour notre économie
- Développer une économie des déchets
- Rendre les modes de production et de consommation plus écoresponsables
- Ramener la finance privée vers les préoccupations sociétales

### 1. DES INSTRUMENTS LÉGISLATIFS SÉCURISANTS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE TRANSITION RÉUSSIE

- ❖ Des indicateurs de développement adaptés aux nouveaux défis

La transformation de notre modèle économique doit s'accompagner d'une autre manière de mesurer notre prospérité au niveau belge comme à l'échelle internationale. La notion de Produit Intérieur Brut a été développée

48 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à une époque marquée par la nécessité de reconstruire notre tissu  
49 économique et où les ressources naturelles paraissaient disponibles en abondance. Nous faisons face aujourd'hui à  
50 des défis fondamentalement différents. Notre prospérité ne peut plus être réduite à la somme des échanges  
51 économiques, sans tenir compte de l'épuisement des ressources naturelles, du capital productif disponible ou du  
52 bien-être de la population. Nous avons besoin de nouveaux indicateurs, aux côtés du PIB, pour pouvoir orienter  
53 nos politiques publiques et mesurer notre niveau de développement.

54 Nous voulons :

- 55 ➤ Généraliser le recours à des indicateurs de développement économique mesurant non seulement les flux  
56 d'activités, mais aussi la création et la destruction de valeurs ainsi que l'état des ressources naturelles ;
- 57 ➤ Défendre au niveau européen la prise en compte de ces indicateurs plutôt que le seul PIB pour déterminer les  
58 niveaux de déficit et de dette publics acceptables.

59 ❖ Un cadre réglementaire stable pour un marché européen juste et durable

60 Dans une ère où chaque jour apporte son lot de défis économiques et où le changement est la seule constante, la  
61 stabilité et la prévisibilité ne sont pas seulement des atouts, elles sont le socle sur lequel la prospérité et le progrès  
62 sont construits. L'Europe, au seuil d'une nouvelle réalité économique, doit embrasser l'innovation et affûter sa  
63 compétitivité pour prospérer collectivement, tout en réussissant la transition vers une économie décarbonée. En  
64 Belgique, l'impératif est d'autant plus pressant. Notre pays, avec sa tradition d'excellence en matière de commerce  
65 et d'innovation, doit se doter d'instruments législatifs et institutionnels qui non seulement sécurisent notre avenir  
66 économique, mais ouvrent aussi la voie à de nouvelles opportunités de croissance. Cela signifie investir dans des  
67 secteurs porteurs, simplifier notre environnement réglementaire pour libérer le plein potentiel de nos entreprises,  
68 tout en assurant une juste contribution au bien-être commun de chacune d'entre elles.

69 Nous voulons :

- 70 ➤ Harmoniser les réglementations pour éliminer les disparités entre les États membres de l'UE qui entravent le  
71 Marché unique et créent des inégalités dans la compétitivité ;
- 72 ➤ Mettre pleinement en œuvre le Marché unique pour stimuler la compétitivité et l'innovation au sein de l'Union  
73 européenne ;
- 74 ➤ Renforcer la coopération judiciaire et la mutualisation des ressources entre les États membres pour garantir  
75 l'application et le respect efficaces des législations européennes ;
- 76 ➤ Introduire dans les directives européennes relatives aux marchés publics des critères de durabilité et d'équité  
77 dans les critères d'attribution pour encourager des pratiques commerciales responsables ;
- 78 ➤ Établir des normes européennes pour les nouvelles technologies, telles que l'IA et la blockchain, qui serviront  
79 de référence mondiale et sécuriseront le développement technologique ;
- 80 ➤ Adapter la législation de l'UE aux évolutions numériques pour protéger les données et la vie privée tout en  
81 favorisant l'innovation dans le respect des droits fondamentaux.
- 82 ➤ Mettre en œuvre l'accord international sur un impôt des sociétés minimum de 15%.

83 ❖ Favoriser un commerce mondial équitable et durable

84 Si l'Europe doit renforcer son autonomie de stratégie et être à la pointe de transition économique, son  
85 développement doit s'inscrire dans le cadre d'une économie mondialisée et d'échanges commerciaux favorisant la  
86 prospérité de la population mondiale. Le cadre réglementaire entourant ceux-ci doit toutefois être adapté pour ne  
87 pas freiner l'indispensable transition en pénalisant les pays et les entreprises qui s'engagent dans cette voie. C'est  
88 pourquoi nous attendons de l'Europe qu'elle affirme sa position sur la scène internationale avec des politiques  
89 commerciales qui reflètent notre engagement envers un commerce équitable et durable.

90 Nous voulons :

- 91 ➤ Négocier des accords commerciaux qui intègrent des clauses de sauvegarde économique et des mécanismes  
92 de règlement des différends équitables et efficaces ;
- 93 ➤ Repenser le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne pour garantir que les biens  
94 importés soient produits dans des conditions respectueuses des normes sociales, environnementales,  
95 sanitaires et de bien-être animal, mais aussi qu'ils soient taxés de manière similaire aux biens produits en  
96 Europe ;

- 97 ➤ Réformer l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ou passer outre, comme le font déjà la Chine et les  
98 USA. Nous défendons toujours la régulation multilatérale des échanges commerciaux pour éviter les guerres  
99 commerciales dont tout le monde sort perdant. Une refondation des règles de l'OMC pour introduire une  
100 exception climatique et la rendre pertinente est nécessaire. À défaut de réussir, de réformer l'OMC, l'Europe  
101 ne peut toutefois pas être la dernière à en respecter les règles que d'autres puissances ne les respectent plus ;
- 102 ➤ Promouvoir au sein de l'OMC une réforme des règles de subventions et de droits de douane pour refléter les  
103 réalités économiques contemporaines et favoriser un commerce plus juste.

## 104 **2. RÉINDUSTRIALISER L'ÉCONOMIE BELGE ET RENFORCER LES SECTEURS-CLÉS**

105 Dans un monde économique rapide et en constante évolution, la Belgique s'apprête à redéfinir son avenir industriel  
106 avec pragmatisme et clairvoyance. La réindustrialisation que nous envisageons est une transformation stratégique,  
107 axée sur la modernisation, l'efficacité et la création d'emplois de qualité, tout en tenant compte de notre  
108 responsabilité écologique.

109 Notre objectif est de dynamiser une économie belge résiliente, où la réindustrialisation symbolise une  
110 métamorphose vers un futur durable. Nous envisageons une stratégie qui s'appuie sur notre héritage industriel et  
111 se projette vers l'adoption des technologies de demain. Cela implique de favoriser la création d'emplois durables et  
112 de soutenir une industrie respectueuse de l'environnement.

113 L'innovation est l'épicentre de notre politique industrielle. Nous sommes déterminés à stimuler l'élan créatif de nos  
114 entrepreneurs et la perspicacité de nos chercheurs dans un cadre qui non seulement favorise l'innovation, mais qui  
115 intègre également des pratiques respectueuses de l'environnement. Notre ambition est de cultiver un secteur  
116 industriel prospère et écologiquement responsable, pionnier dans les secteurs clés.

117 Nous sommes résolus à consolider et à étendre nos pôles d'excellence, en ciblant davantage encore des secteurs  
118 tels que la biotechnologie, l'ingénierie avancée et les technologies numériques, l'hydrogène vert, etc., où la Belgique  
119 a le potentiel de devenir un leader. L'investissement dans la recherche et le développement sera stratégique, avec  
120 l'objectif d'ancrer fermement notre pays comme un champion de l'industrie et de l'innovation, tout en respectant  
121 les principes de durabilité.

122 Avec un engagement résolu vers une économie performante et respectueuse de l'environnement, nous nous  
123 préparons à une ère de prospérité durable. Nous nous engageons à un avenir économique qui honore notre  
124 patrimoine industriel, promeut un développement audacieux et garantit le succès économique de la Belgique, tout  
125 en préservant notre planète pour les générations futures.

### 126 ❖ Réindustrialiser l'économie belge

127 Pour assurer une réorientation stratégique de notre économie, il est essentiel que l'Europe considère la relocalisation  
128 de la production de biens essentiels. Nous devons impérativement soutenir le développement de leaders européens  
129 dans des domaines critiques comme la santé, l'énergie, l'agroalimentaire et le numérique. Cette démarche est  
130 toutefois jonchée d'obstacles, notamment les défis de compétitivité de nos industries.

131 En outre, nous devons reconnaître et intégrer l'effet NIMBY, souvent exacerbé par une tendance vers une démocratie  
132 plus directe. Les actions locales, parfois menées par des groupes de pression non actifs économiquement, peuvent  
133 entraver le développement nécessaire à notre autonomie. Les décideurs politiques doivent être conscients de ces  
134 dynamiques et trouver un équilibre entre les préoccupations locales et les impératifs de développement  
135 économique.

136 Face à la menace de rétorsions de la part des grandes puissances mondiales, l'Europe doit jouer de sa force  
137 économique avec prudence, évitant toute dépendance qui nous laisserait vulnérables. Dans un contexte de  
138 compétition internationale intense et parfois inéquitable, il est primordial d'utiliser notre influence économique pour  
139 défendre nos intérêts stratégiques et maintenir notre souveraineté économique.

140 Nous voulons :

- 141 ➤ Mettre en œuvre en Belgique une véritable politique industrielle s'inscrivant dans le plan industriel européen  
142 et basée sur un Plan national d'investissements stratégiques qui prévoira 150 milliards d'euros d'investissement  
143 d'ici 2030 financés par l'épargne citoyenne, les fonds européens, les co-investissements des entreprises et la  
144 dette nationale :
- 145 ○ Réindustrialiser l'économie belge et européenne en intégrant un mix énergétique diversifié et  
146 respectueux de l'environnement, adapté aux impératifs climatiques. Cette stratégie vise également les

- 147 secteurs « lourds » de l'économie, qui nécessitent des investissements conséquents en capital, sont  
 148 énergétiquement intensifs et produisent souvent des biens en grande quantité. Ainsi, nous devons  
 149 aujourd'hui assurer :
- 150 ▪ Une transition énergétique dans l'industrie lourde en l'encourageant à adopter des technologies  
 151 propres et des sources d'énergie renouvelables, prenant exemple sur des entreprises comme John  
 152 Cockerill à Seraing, qui investit dans des solutions d'énergie verte ;
  - 153 ▪ Des innovations technologiques pour la production énergétique durable en soutenant des projets  
 154 innovants en matière de production énergétique durable, comme le développement de centrales  
 155 de cogénération, qui combinent la production d'électricité et de chaleur, réduisant ainsi les  
 156 émissions de gaz à effet de serre ;
  - 157 • Le développement d'Infrastructures industrielles vertes ;
  - 158 ○ Favoriser la relocalisation de la production de biens stratégiques dans l'Union européenne et permettre  
 159 l'émergence de champions européens dans les secteurs fondamentaux, comme l'électronique, le  
 160 nucléaire, la biochimie, la santé, l'énergie, l'agroalimentaire ou le numérique, tout en réduisant notre  
 161 empreinte carbone :
    - 162 ▪ En adoptant au début de la prochaine législature un Plan industriel européen allant au-delà de  
 163 l'actuel plan industriel du Pacte vert, car il couvrirait l'ensemble des secteurs stratégiques ;
    - 164 ▪ En établissant un véritable Fonds souverain européen industriel d'un montant de 350 milliards  
 165 d'euros pour soutenir financièrement le développement de notre autonomie stratégique et  
 166 réindustrialiser l'économie européenne, y compris dans les secteurs lourds ;
  - 167 ○ Diversifier nos fournisseurs externes, par une régulation effective de marchés ouverts, évitant toute  
 168 dépendance à des pays individuels comme la Chine ou la Russie : la mise sur pied d'un Buy European Act  
 169 pour les marchés publics permettrait de privilégier les produits européens face à une absence de  
 170 réciprocité ;
  - 171 ○ Réorienter la politique de cohésion économique et sociale et l'action de la Banque européenne  
 172 d'Investissement afin d'assurer la participation de tous les territoires de l'Union européenne à cette  
 173 stratégie de relocalisation ;
  - 174 ○ S'assurer l'accès aux matières premières conformément à la stratégie proposée dans le Raw Material Act  
 175 (sobriété dans l'utilisation, diversification des fournisseurs, meilleure circularité, constitution de stocks  
 176 stratégiques, exploitation des ressources sur notre sol) ;
  - 177 ○ Investir dans la capitalisation des compétences, notamment dans les domaines des STEM (Sciences,  
 178 Technologies, Ingénierie et Mathématiques), et renforcer la formation en alternance pour l'innovation et  
 179 pour l'évolution des métiers manuels : de la sorte, nous pouvons assurer la disponibilité d'une main-  
 180 d'œuvre qualifiée et polyvalente pour des emplois de qualité dans les secteurs critiques ;
  - 181 ➤ Permettre un meilleur soutien aux investissements stratégiques et industriels par le secteur privé en  
 182 promouvant le capital à risque : le financement par les banques étant souvent faible ou malaisé, il est nécessaire  
 183 de le compléter par une prise de risque complémentaire, laquelle pourrait être encouragée par une  
 184 immunisation fiscale de tranches d'investissement, la protection fiscale des plus-values à long terme et le co-  
 185 investissement de fonds publics à équivalence ;
  - 186 ➤ Utiliser la politique commerciale européenne pour atteindre ces objectifs afin d'éviter la concurrence déloyale  
 187 en :
    - 188 ○ Renforçant et en utilisant pleinement les instruments de défense commerciale (droits antidumping, droits  
 189 antisubventions, instrument de lutte contre la coercition, etc.) sous la direction du « procureur  
 190 commercial européen » (Chief Trade Enforcement Officer) ;
    - 191 ○ Réformant le règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers pour permettre à la  
 192 Commission de bloquer l'appropriation d'entreprises ou d'infrastructures européennes par des entités  
 193 de pays tiers ;
    - 194 ○ Établissant un contrôle des investissements et des transferts de technologies des entreprises  
 195 européennes dans les pays tiers à risque lorsque ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur la sécurité  
 196 et la souveraineté économique de l'UE ;

- 197 ○ Mettant en place des clauses miroirs dans les accords commerciaux : pas d'avantages commerciaux pour  
198 les produits qui ne répondent pas aux mêmes normes que celles applicables aux produits européens y  
199 compris celles applicables à leur processus de fabrication, notamment en matière d'environnement ;
- 200 ○ Refusant de conclure des accords commerciaux sans permettre une publicité effective sur les impacts à  
201 terme pour la sécurité des consommateurs, la sécurité alimentaire, le climat et les droits de l'homme ;
- 202 ➤ Renforcer la cohérence entre investissements publics et plans d'entreprises est essentiel. Il est incohérent  
203 d'octroyer des subsides à des entreprises qui, faute de commandes publiques ou de pertinence de marchés,  
204 ferment ensuite leurs portes. L'État doit aligner le soutien financier avec les besoins réels du marché, permettre  
205 à des entreprises de répondre à ces demandes par une planification à moyen long terme dans des conditions  
206 de marché, tout en respectant les règles de transparence et d'équité. Cette synergie permettra de maximiser  
207 les choix et la rentabilité des investissements et évitera le gaspillage de ressources publiques.
- 208 ❖ Renforcer les pôles d'excellence belges
- 209 La prospérité de notre nation s'est historiquement appuyée sur notre excellence dans des secteurs clés, tels que le  
210 textile dans les Flandres et la région verwiétoise, la chimie, la métallurgie, la fine mécanique et l'agroalimentaire.  
211 Notre situation géographique, notre économie ouverte et le développement de notre infrastructure de mobilité ont  
212 été des atouts essentiels. Plus récemment, des domaines tels que la biotechnologie ont vu le jour, illustrés par la  
213 contribution déterminante de nos entreprises pharmaceutiques dans la lutte contre la COVID et d'autres  
214 vaccinations. Ces centres d'excellence et nos chercheurs ont dynamisé notre économie, boosté nos exportations et  
215 généré de nombreux emplois.
- 216 Avec l'évolution rapide du monde, marquée par des bouleversements technologiques, il est essentiel de rester en  
217 avance. Nous devons non seulement anticiper, mais également cultiver dès aujourd'hui les secteurs innovants où la  
218 Belgique souhaite exceller. Dans cette optique, une synergie accrue entre les entreprises et la recherche et  
219 développement (R&D) est cruciale. Il est également impératif de renforcer la cohérence entre les plans stratégiques  
220 de toutes les régions du pays. De plus, une réforme européenne de la législation sur les marchés publics doit  
221 permettre l'utilisation de clauses et d'exceptions pour permettre un soutien de pôles locaux d'intérêt stratégique et  
222 d'entreprises que nous souhaitons promouvoir. Tous ces éléments doivent converger pour créer un écosystème  
223 global, propice à l'innovation et à la croissance durable.
- 224 Nous voulons :
- 225 ➤ Favoriser des pôles économiques d'excellence, combinant recherche universitaire et privée, formation de  
226 talents à tous niveaux – formation professionnelle à doctorant, avec des infrastructures publiques en place  
227 pour supporter l'activité<sup>1</sup> ;
- 228 ➤ Orienter nos efforts vers le développement des pôles économiques d'excellence en capitalisant sur les secteurs  
229 où la Belgique possède déjà un avantage compétitif. Les clusters bruxellois et pôles de compétitivité wallons,  
230 en synergie avec les innovations de toute forme, doivent former la base de notre stratégie d'excellence  
231 économique. La Belgique doit en effet s'appuyer sur cette expérience pour relever les défis futurs avec une  
232 industrie solide ;
- 233 ➤ Encourager l'éclosion de fonds d'investissement en capital à risque spécialisés pour aider les entreprises qui  
234 ont démontré un concept prometteur de bien ou service et qui n'ont pas l'assise financière pour lancer une  
235 commercialisation à l'international ;
- 236 ➤ Faciliter l'accès des petits épargnants aux fonds d'investissement dédiés aux entreprises innovantes en  
237 expansion, tout en leur offrant une protection financière jusqu'à un montant prédéfini. Actuellement, ces fonds  
238 nécessitent des contributions initiales élevées. En renforçant les mesures de *tax shelter* et en simplifiant les  
239 règles de création et de gestion de fonds d'investissement, on peut favoriser l'accueil des petits épargnants et  
240 dès lors augmenter les capitaux disponibles pour ces entreprises à haut risque ;
- 241 ➤ Promouvoir l'excellence en logique analytique et en intelligence artificielle est crucial pour préparer la Belgique  
242 à la prochaine vague d'innovations technologiques. Il est primordial d'adapter les formations à la réalité  
243 économique et sociale du pays, afin d'assurer une adéquation entre les compétences développées et les  
244 besoins réels. Une telle approche favoriserait non seulement la croissance économique, mais aussi le  
245 positionnement de la Belgique comme leader en matière d'innovation en intelligence artificielle ;
- 246 ➤ Favoriser l'octroi d'actions d'une entreprise à ses travailleurs, chercheurs, employés, etc. (voir chapitre emploi).

---

<sup>1</sup> Aussi dans Emploi « Renforcer la formation continue »

### 247 **3. DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET DE PROXIMITÉ**

248 Les PME, opérant dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'industrie et les services, sont au cœur d'une  
249 mission captivante : insuffler une nouvelle vie dans ses secteurs économiques, souvent sous-estimés, mais essentiels.  
250 Elles représentent bien plus que de simples rouages économiques ; elles sont le souffle de l'innovation et la clé de  
251 la résilience en ces temps incertains. Soutenir ces champions cachés est l'un de nos paris pour un avenir économique  
252 plus robuste et inclusif.

253 Pendant ce temps, un changement silencieux, mais poignant s'opère dans les rues de Bruxelles et de Wallonie. Les  
254 vitrines éteintes racontent une histoire de mutation du commerce de détail, une invitation à agir. Il est temps de  
255 raviver ces espaces, non plus comme de simples passages, mais comme des scènes vibrantes de vie et d'activité  
256 économique. Une redynamisation audacieuse du commerce de proximité et une réinvention de l'expérience client  
257 s'imposent. Voici le défi passionnant qui nous attend : redéfinir et revitaliser le cœur battant de nos villes.

#### 258 ❖ Renforcer la production « Made in Belgium » des biens « non stratégiques »

259 Il est essentiel de reconnaître et de valoriser tous les secteurs de l'économie belge, y compris ceux qui ne sont pas  
260 toujours au premier plan de la stratégie économique. Les PME, actives dans des domaines variés comme  
261 l'agriculture, l'industrie et les services, jouent un rôle central dans l'économie nationale. Ces secteurs, loin d'être  
262 secondaires, sont le moteur de notre économie et assurent sa diversité et sa force. Leur importance se révèle  
263 particulièrement dans les moments d'incertitude ou de crise. Ainsi, il est crucial que les politiques et mesures  
264 adoptées par les décideurs soient conçues pour soutenir et promouvoir ces entreprises. En mettant l'accent sur leur  
265 développement et en les aidant à générer une valeur ajoutée significative, nous bâtissons une économie robuste et  
266 inclusive, prête à faire face aux défis du futur.

267 Nous voulons :

268 ➤ Valoriser nos circuits courts et nos produits du terroir et relocaliser notre alimentation en créant une exception  
269 alimentaire dans le code des marchés publics en Europe. Les collectivités locales sont trop limitées par des  
270 règles qui entravent leur capacité d'approvisionnement de proximité (cantines scolaires...) ;

271 ➤ Développer la production locale en mettant en place des structures permettant de se lancer de manière  
272 sécurisée financièrement (notamment via la mutualisation de la capacité d'e-commerce au niveau local) ;

273 ➤ Créer un label « Made in Belgium » reconnu, garantissant la qualité et l'origine des produits. La promotion  
274 d'appellations plus locales et régionales doit faire partie de cette stratégie de confiance par l'origine ;

275 ➤ Investir dans la formation professionnelle adaptée aux besoins de l'industrie belge, pour garantir la  
276 disponibilité constante de main-d'œuvre qualifiée (voir chapitre emploi) ;

277 ➤ Encourager la consommation de produits locaux par le biais de davantage encore de campagnes de  
278 sensibilisation et en organisant et en soutenant les circuits courts, comme les marchés fermiers et les magasins  
279 de producteurs ;

280 ➤ Renforcer la présence des produits belges sur les marchés internationaux par l'accès à l'E-commerce, en  
281 ouvrant davantage encore les entreprises aux marchés d'exportation et en participant à des foires et salons à  
282 l'étranger.

#### 283 ❖ Un soutien au Commerce de détail

284 La Belgique, avec un accent particulier sur Bruxelles et la Wallonie, est témoin d'une transformation silencieuse, mais  
285 profonde. Les vitrines éteintes, jadis vibrantes de commerce et de vie communautaire, sont désormais les vestiges  
286 d'un secteur en crise.

287 Dans la capitale, la disparité s'agrandit. Des quartiers emblématiques voient leurs rues commerçantes se vider, un  
288 phénomène exacerbé par la montée en puissance du numérique et le basculement des habitudes de consommation.  
289 La Wallonie n'est pas épargnée, avec un cinquième de ses surfaces commerciales abandonnées. La hausse de 13,6%  
290 des cellules vides sur cinq ans sonne l'alerte d'un besoin urgent de redynamisation.

291 Face à ces défis, la réponse ne peut être que la mobilisation. Il est crucial d'agir pour revitaliser les centres urbains  
292 et réinventer l'usage de ces espaces délaissés. Il est temps de repenser nos espaces urbains, non comme de simples  
293 lieux de passage, mais comme le cœur battant de l'activité humaine et économique. Il est obligatoire d'entamer une  
294 réflexion stratégique visant à redynamiser le commerce de proximité et à réenchanter l'expérience client.

295

- 296 Nous voulons :
- 297 ➤ Réaménager les centres-villes pour améliorer l'expérience de shopping et encourager les gens à fréquenter à  
298 nouveau les commerces physiques ;
- 299 ➤ Instituer des exonérations fiscales pour les propriétaires qui louent à moindre prix à des commerçants en  
300 centre-ville ;
- 301 ➤ Inciter financièrement les détaillants à combiner commerce physique et en ligne, afin d'encourager une  
302 présence commerciale hybride ;
- 303 ➤ Faciliter l'accès au financement pour les petits commerçants via des microcrédits ou des prêts à faible intérêt ;
- 304 ➤ Développer des incubateurs de commerce de détail qui aident les nouveaux commerçants à développer et  
305 tester leurs concepts dans des espaces de vente temporaires ;
- 306 ➤ Encourager les partenariats entre les commerçants et les écoles de commerce/marketing locales pour innover  
307 en matière de stratégies de vente et de promotion.
- 308 ❖ Soutenir au mieux l'économie des services
- 309 Le secteur des services en Belgique, un véritable pilier de l'économie, joue un rôle bien plus large que la simple  
310 création d'emplois, représentant environ 73% de l'emploi national. Ce secteur dynamique, qui s'étend des services  
311 financiers et juridiques à la technologie de l'information et aux services aux entreprises, est un catalyseur de progrès  
312 et de modernisation.
- 313 Soutenir activement ce secteur est donc essentiel pour maintenir et renforcer la position économique de la Belgique  
314 sur l'échiquier mondial. En investissant dans ce domaine, on encourage non seulement la création d'emplois de  
315 qualité, mais aussi le développement de compétences avancées et la promotion de l'innovation technologique et  
316 entrepreneuriale. Ce soutien se traduit par une meilleure adaptabilité aux évolutions du marché mondial, une  
317 augmentation de la productivité et une capacité accrue à répondre aux besoins en constante évolution de la société.
- 318 En se concentrant sur le développement et la promotion du secteur des services, la Belgique peut ainsi se  
319 positionner comme un leader dans des domaines clés de l'économie mondiale, tout en assurant la durabilité et la  
320 robustesse de son économie nationale.
- 321 Nous voulons :
- 322 ➤ Étendre et spécialiser les programmes de formation existants pour se concentrer sur des compétences  
323 émergentes et spécifiques au secteur des services, telles que l'analyse de données et l'intelligence artificielle ;
- 324 ➤ Renforcer les incitants fiscaux pour l'innovation dans les services, en offrant des réductions d'impôts  
325 supplémentaires aux entreprises qui investissent dans des technologies de service innovantes ou dans  
326 l'amélioration de l'expérience client ;
- 327 ➤ Encourager les partenariats entre les entreprises de services et les universités, pour stimuler l'innovation dans  
328 des domaines comme la gestion de la relation client et l'analyse de données.

#### 329 **4. DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE POUR NOTRE** 330 **ÉCONOMIE**

- 331 ❖ Une politique énergétique orientée vers l'Entreprise
- 332 Dans un monde où la compétitivité économique et la durabilité environnementale doivent aller de pair, élaborer  
333 une politique énergétique qui répond aux besoins des entreprises tout en embrassant l'impératif écologique est  
334 essentiel. Cette approche stratégique vise à équiper le tissu industriel de moyens lui permettant de réduire ses coûts  
335 opérationnels et d'accentuer sa compétitivité, sans perdre de vue l'objectif de transition vers des sources d'énergie  
336 plus propres et plus efficaces. Un tel cadre politique est le pilier sur lequel les entreprises belges peuvent s'appuyer  
337 pour innover et prospérer dans un marché global, tout en contribuant positivement à l'environnement et à la société  
338 dans son ensemble.
- 339 Nous voulons :
- 340 ➤ Inciter les entreprises à investir dans des solutions énergétiques renouvelables par des incitations fiscales  
341 ciblées, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles ;

- 342 ➤ Favoriser des partenariats public-privé pour le développement de réseaux énergétiques intelligents adaptés  
343 aux besoins spécifiques des zones industrielles ;
- 344 ➤ Offrir des crédits d'impôt pour les entreprises qui améliorent leur efficacité énergétique ou qui utilisent des  
345 technologies vertes dans leurs processus de production ;
- 346 ➤ Faciliter l'accès aux marchés de capitaux pour le financement de projets d'énergie durable au sein du secteur  
347 privé ;
- 348 ➤ Encourager les initiatives d'autoconsommation électrique pour les entreprises, permettant une réduction des  
349 coûts énergétiques et une plus grande autonomie ;
- 350 ➤ Mettre en place une législation favorable à l'innovation dans le secteur énergétique, y compris pour le  
351 développement de l'hydrogène vert et des biocarburants de seconde génération ;
- 352 ➤ Simplifier les procédures administratives pour le déploiement rapide de l'infrastructure de recharge pour  
353 véhicules électriques par des entreprises privées.
- 354 ❖ Construire les infrastructures de demain pour une économie dynamique
- 355 Dans l'arène mondiale où la concurrence ne cesse de s'intensifier, les infrastructures de demain doivent servir de  
356 catalyseurs pour une économie dynamique et résiliente. Investir dans des infrastructures modernes et efficaces est  
357 essentiel, pas seulement comme un acte de modernisation, mais comme une stratégie clé pour bâtir une fondation  
358 solide pour la prospérité à venir. Prioriser des projets d'infrastructure stratégiques est impératif pour stimuler  
359 l'activité économique et améliorer l'interconnectivité, que ce soit à travers des réseaux de transport terrestres ou  
360 fluviaux.
- 361 Les routes, les ponts, et les voies navigables sont vitaux pour l'économie, facilitant les échanges et soutenant la  
362 croissance des entreprises. La modernisation de ces infrastructures classiques doit anticiper les besoins de  
363 l'économie, garantissant une mobilité fluide et sécurisée. Les infrastructures fluviales, en particulier, jouent un rôle  
364 crucial dans la diversification des modes de transport et offrent une alternative écologique et économique pour le  
365 transport de marchandises. Leur développement et leur intégration dans les chaînes logistiques globales renforcent  
366 la capacité de commerce et l'efficacité opérationnelle.
- 367 Outre ces éléments, la création et l'aménagement de zones d'activités économiques stratégiquement placées  
368 peuvent devenir des centres d'innovation et de production, attirant investissements et talents. Investir dans les  
369 infrastructures numériques complète ce tableau, assurant l'efficacité opérationnelle et l'accès aux marchés  
370 internationaux. Ces infrastructures, physiques et numériques, doivent être envisagées comme des vecteurs d'une  
371 vision économique tournée vers l'avenir, porteurs d'opportunités et de réussite pour le monde de l'entreprise.
- 372 Nous voulons :
- 373 ➤ Davantage intégrer les réseaux de transport fluvial existants avec les systèmes de transport terrestre et  
374 ferroviaire pour fluidifier la logistique et réduire les coûts de transport pour les entreprises wallonnes et  
375 bruxelloises ;
- 376 ➤ Investir dans la rénovation et le renforcement des infrastructures routières critiques, notamment les axes  
377 majeurs qui relient les zones d'activités économiques à Bruxelles et en Wallonie, pour améliorer la circulation  
378 et la sécurité ;
- 379 ➤ Construire des ponts numériques en étendant l'accès à la fibre optique et en améliorant la connectivité Internet  
380 à haut débit dans les zones industrielles et commerciales pour stimuler l'innovation et la compétitivité ;
- 381 ➤ Développer des zones d'activités économiques spécialisées qui offrent des infrastructures adaptées et des  
382 services de soutien aux start-ups ainsi qu'aux PME en Wallonie et à Bruxelles ;
- 383 ➤ Moderniser les ports fluviaux et les terminaux de Bruxelles et de Wallonie pour augmenter leur capacité et leur  
384 efficacité, attirant ainsi plus de fret et de commerce ;
- 385 ➤ Établir des partenariats public-privé pour le développement de parcs industriels et de clusters technologiques,  
386 créant des synergies entre les entreprises et les centres de recherche ;
- 387 ➤ Accélérer la délivrance des permis de construction et d'aménagement pour les projets d'infrastructure clés,  
388 réduisant ainsi les délais et les coûts pour les entreprises ;
- 389 ➤ Proposer des incitations fiscales pour les entreprises qui contribuent à l'amélioration des infrastructures  
390 publiques par des initiatives de co-financement ou de partenariats ;

- 391 ➤ Soutenir les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les  
392 entreprises, afin d'accroître leur efficacité opérationnelle et leur portée sur le marché international.

## 393 **5. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DES DÉCHETS**

394 Dans le moteur de l'économie moderne, l'efficacité et l'innovation se conjuguent pour redéfinir le succès. Pour les  
395 industriels et les entrepreneurs indépendants, la réduction des déchets à la source ne doit pas seulement être une  
396 question de conformité environnementale, mais un levier stratégique de compétitivité. À l'heure où l'optimisation  
397 des ressources devient un indicateur de performance, la vision de l'économie circulaire doit se transformer en un  
398 avantage concurrentiel. Elle doit inspirer une réflexion plus profonde sur la conception, la production et la  
399 consommation, où chaque choix matériel reflète un engagement envers l'efficacité et la durabilité. Adopter cette  
400 philosophie ne doit pas être un fardeau, mais une opportunité d'être à la pointe du progrès, de mener le marché  
401 avec des produits qui incarnent l'intelligence et la responsabilité. En transformant les déchets en ressources, les  
402 entreprises affirment leur rôle de pionniers dans la construction d'un avenir prospère où économie et écologie  
403 évoluent de concert.

### 404 ❖ Réduire les déchets à la source

405 Face aux enjeux environnementaux croissants, l'importance de minimiser nos déchets est devenue cruciale. Si nous  
406 comprenons désormais l'impact de nos choix sur l'environnement, la prise de conscience doit aller au-delà : il s'agit  
407 de réduire notre empreinte écologique à la source. Ce principe implique de ne pas seulement gérer les déchets une  
408 fois produits, mais surtout de les prévenir dès le début de la chaîne de consommation.

409 La notion d'économie circulaire ne prend tout son sens que lorsqu'on s'attache à diminuer la production de déchets  
410 dès leur origine. Le chiffre est alarmant : 2,2 milliards de tonnes de déchets sont générées annuellement au sein de  
411 l'Union européenne. Parmi ceux-ci, 27% sont des déchets municipaux, essentiellement issus des ménages. Et malgré  
412 des efforts considérables dans le tri sélectif et la sensibilisation des citoyens, certaines régions comme l'Autriche, le  
413 Danemark ou encore la Belgique affichent des niveaux de déchets par habitant parmi les plus élevés d'Europe.

414 Le coût lié à la gestion des déchets a explosé, pesant davantage sur le budget des citoyens. Ironiquement, alors que  
415 le volume de déchets avait tendance à diminuer au fil des années, une augmentation a été observée entre 2018 et  
416 2021. Cette évolution paradoxale montre que, malgré des efforts dans le tri, le modèle actuel doit être réinventé.

417 Nous voulons :

- 418 ➤ Élaborer des normes strictes pour les fabricants, les obligeant à réduire les emballages superflus et à opter  
419 pour des matériaux moins impactants pour l'environnement, dans le respect des normes de l'Agence fédérale  
420 pour la sécurité de la chaîne alimentaire ;
- 421 ➤ Instituer une taxe sur les emballages non recyclables, incitant ainsi les entreprises à reconsidérer leurs choix  
422 de matériaux ;
- 423 ➤ Lancer une interdiction globale des microplastiques dans l'industrie, soutenue par des accords internationaux  
424 et des directives européennes ;
- 425 ➤ Adopter une approche basée sur le rapport coût-bénéfice environnemental pour déterminer l'utilisation du  
426 plastique, en soutenant des technologies alternatives écologiques ;
- 427 ➤ Stimuler la production locale et de proximité en facilitant l'accès aux espaces commerciaux dans les zones en  
428 déclin commercial. Ces filières, favorisant les circuits courts, génèrent généralement moins de déchets  
429 d'emballage ;
- 430 ➤ Promouvoir l'utilisation d'emballages écologiques tels que le papier, le carton, et le verre ;
- 431 ➤ Soutenir les initiatives innovantes, notamment le développement de plastiques biosourcés et biodégradables,  
432 en collaboration étroite avec les acteurs concernés ;
- 433 ➤ Appliquer une réglementation stricte sur la vente de produits non recyclables, tels que les vêtements hybrides,  
434 par le biais de taxes ou d'interdictions ;
- 435 ➤ Prohiber la destruction d'inventaires, en ciblant en premier lieu les secteurs du textile et de l'électronique, pour  
436 favoriser leur réutilisation ou recyclage ;
- 437 ➤ Intensifier les efforts de tri sélectif à tous les niveaux, des ménages aux entreprises, tout en élargissant la liste  
438 des articles non incinérables ;

- 439 ➤ Planifier la fin progressive de l'incinération des déchets au profit de l'économie circulaire et geler la  
440 construction de nouveaux incinérateurs et limiter la durée de vie des installations existantes ;
- 441 ➤ Améliorer la transparence sur la longévité des matériaux de construction par des certifications et des  
442 campagnes d'information ;
- 443 ➤ Encadrer strictement les retours e-commerce en instaurant des taxes ou limitations, étant donné que beaucoup  
444 de produits retournés sont détruits, engendrant ainsi du gaspillage ;
- 445 ➤ Lutter contre l'obsolescence programmée en instaurant une législation qui incite les entreprises à concevoir  
446 des produits durables et réparables, accompagnée de mesures incitatives pour favoriser l'innovation et la  
447 responsabilité environnementale dans le secteur industriel.
- 448 ❖ Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource
- 449 Au cœur de l'Europe, la Belgique, aux côtés d'autres leaders tels que les Pays-Bas, se dresse comme un modèle  
450 incontesté en matière d'économie circulaire, brandissant l'étendard d'un des taux de recyclage les plus  
451 impressionnants du continent. Cependant, le recyclage ne constitue que la première étape de notre combat  
452 environnemental. Face aux défis du recyclage énergivore et de la courte durée de vie de certains plastiques recyclés,  
453 nous sommes appelés à « aller plus loin dans la valorisation des déchets ». Plus qu'une simple élimination ou  
454 transformation, c'est une réelle métamorphose des déchets en ressources précieuses qu'il nous faut envisager.  
455 L'heure n'est plus uniquement au recyclage, mais à une redéfinition complète de la notion de « déchet », en le  
456 percevant comme une matière première regorgeant de potentialités. Car pour assurer un avenir durable, certains  
457 plastiques devraient être éliminés, tandis que d'autres déchets méritent une seconde vie bien plus noble et  
458 respectueuse de notre planète.
- 459 Nous voulons :
- 460 ➤ Instaurer une fiscalité environnementale pour les emballages, favorisant la valorisation de la réutilisation des  
461 matériaux ;
- 462 ➤ Prioriser la réduction, le réemploi et la valorisation des déchets dans les appels d'offres publics à tous les  
463 échelons de gouvernance ;
- 464 ➤ Mettre en œuvre un système de consigne pour les canettes et bouteilles en plastique, encourageant leur retour  
465 pour une meilleure valorisation ;
- 466 ➤ Standardiser les composants en plastique des produits électroniques pour faciliter leur réutilisation dans de  
467 nouveaux appareils ;
- 468 ➤ Encourager la réutilisation des matériaux dans le secteur de la construction en adoptant des normes  
469 innovantes.
- 470 ❖ L'économie circulaire comme moteur d'innovation pour les entrepreneurs
- 471 L'économie circulaire n'est pas simplement une tendance, mais une nécessité impérative dans notre monde en  
472 constante évolution. Elle repose sur une idée révolutionnaire : voir les déchets non pas comme une fin en soi, mais  
473 comme le début d'un nouveau cycle. Chaque déchet, qu'il s'agisse de résidus agricoles transformés en énergie ou  
474 de matériaux de construction réutilisés, possède une valeur inestimable. Cette perspective nous invite à imaginer  
475 un monde où nous répondons à tous nos besoins en utilisant moins, en gaspillant moins et en créant plus.
- 476 Au-delà de la simple valorisation des déchets, la circularité offre une promesse économique tangible. Les chiffres  
477 parlent d'eux-mêmes : selon Inoopa, à fin 2021, 600.000 emplois et 52.000 entreprises étaient déjà engagés dans  
478 cette voie. L'économie circulaire va bien au-delà de la simple gestion des déchets, elle crée de la valeur ajoutée,  
479 génère des emplois et nous prépare à affronter les défis les plus pressants de notre époque.
- 480 Au cœur de cette transformation se trouve la collaboration. Les entreprises ont un rôle crucial à jouer. En travaillant  
481 ensemble, elles peuvent partager des ressources, des technologies et de meilleures pratiques. Cette étape va plus  
482 loin que la simple collaboration entre entreprises. Il s'agit de créer des chaînes d'approvisionnement et des marchés  
483 entièrement dédiés à l'économie circulaire. Afin de promouvoir ces filières circulaires, la coopération entre les  
484 entreprises, le monde scientifique, le monde associatif, entre secteurs et disciplines, est essentiel. L'exemple de la  
485 Flandre, avec son « Green Deal on Buildings and Construction », montre comment plus de 300 organisations se sont  
486 unies pour traiter les déchets de construction.
- 487 Seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. Dans la quête d'une économie véritablement circulaire, cette  
488 collaboration est plus essentielle que jamais.

489

490 Nous voulons :

- 491 ➤ Proposer davantage encore de formations spécifiques axées sur l'économie circulaire, le développement  
492 durable, et les nouvelles technologies vertes pour mieux intégrer ces concepts dans les entreprises ;
- 493 ➤ Soutenir davantage encore la recherche universitaire dans les domaines liés à l'économie circulaire pour  
494 stimuler l'innovation et le transfert de technologies ;
- 495 ➤ Poursuivre la dynamique d'innovation (Circular wallonia et le PREC à Bruxelles) pour l'économie circulaire où  
496 entreprises, chercheurs et autorités locales peuvent collaborer sur des projets concrets ;
- 497 ➤ Créer des fonds spécifiques pour soutenir les start-up et les innovations dans le domaine de l'économie  
498 circulaire, en mettant l'accent sur les solutions qui encouragent la collaboration interentreprises ;
- 499 ➤ Créer des plateformes digitales pour faciliter l'échange de ressources et de déchets entre entreprises,  
500 renforçant ainsi l'économie circulaire ;
- 501 ➤ Mettre en place des incitatifs fiscaux ou des subventions pour les entreprises qui s'associent dans des projets  
502 d'économie circulaire ;
- 503 ➤ Dans la foulée du plan Circular Wallonia et du PREC, encourager les collaborations entre le secteur public et le  
504 secteur privé pour mettre en œuvre des projets d'économie circulaire, comme la création d'infrastructures de  
505 recyclage ou la mise en place de programmes de recherche conjoints ;
- 506 ➤ Lancer des campagnes médiatiques pour sensibiliser le grand public à l'importance de l'économie circulaire,  
507 ce qui peut augmenter la demande des consommateurs pour des produits durables et encourager les  
508 entreprises à adopter des pratiques circulaires ;
- 509 ➤ Développer des normes et des labels certifiant les pratiques circulaires des entreprises : ces certifications  
510 pourraient servir de gage de qualité et d'engagement envers la durabilité ;
- 511 ➤ Soutenir les clusters d'économie circulaire en favorisant les zones industrielles où les déchets ou sous-produits  
512 d'une entreprise deviennent les intrants d'une autre ;
- 513 ➤ Instaurer un tableau de bord européen pour suivre les progrès des États membres dans leur transition vers  
514 l'économie circulaire ;
- 515 ➤ Garantir une communication transparente concernant la répartition et l'utilisation des fonds de l'UE dédiés à  
516 l'économie circulaire.

## 517 **6. RENDRE LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS** 518 **ÉCORESPONSABLES**

519 Dans notre réalité économique contemporaine, le paradigme est clair : intégrer l'écoresponsabilité n'est pas une  
520 contrainte, mais une composante clé de l'innovation et du progrès. Les entreprises éclairées saisissent l'opportunité  
521 de réimaginer l'avenir en harmonisant ingéniosité commerciale et conscience écologique. La qualité et la durabilité  
522 deviennent des piliers de la nouvelle définition de la valeur, où chaque produit est le fruit d'une chaîne de production  
523 réfléchie et respectueuse de l'environnement.

524 Cette nouvelle ère d'entreprise éthique célèbre la fusion entre efficacité économique et engagement  
525 environnemental, où la réduction des déchets et l'utilisation intelligente des ressources sont intrinsèquement liées  
526 à la réussite. C'est un monde où l'économie circulaire n'est pas un idéal lointain, mais une réalité tangible, portée  
527 par des acteurs du marché qui comprennent que le bien-être de la planète et la prospérité économique sont  
528 désormais indissociables.

529 C'est dans cet esprit que nous nous dirigeons vers une consommation plus écoresponsable, où chaque décision  
530 d'achat, chaque processus de fabrication, et chaque innovation est évalué à travers le prisme de sa durabilité. Ainsi,  
531 en adoptant une approche où l'économie et l'écologie avancent main dans la main, les entreprises deviennent non  
532 seulement des forces motrices de changement, mais aussi des partenaires de choix pour un avenir où la performance  
533 est mesurée autant par la contribution à l'économie qu'à la santé de notre planète.

534 À l'aube d'une révolution de la consommation, le consommateur moderne détient le pouvoir de façonner  
535 l'économie et l'environnement grâce à des choix éclairés. Il n'est plus simplement un acheteur, mais un acteur clé  
536 dans la co-création d'un marché écoresponsable. La demande croissante pour des produits durables et éthiques

537 stimule une innovation sans précédent parmi les entreprises, qui répondent avec des biens et services alliant  
538 excellence et respect de l'environnement. Chaque achat devient un vote pour l'avenir, un engagement personnel  
539 pour une planète plus saine et une économie plus robuste. Les consommateurs, armés d'information et motivés par  
540 l'impact, sont désormais les champions d'une ère où consommer devient un acte conscient – pour un monde  
541 prospère et pérenne.

542 Nous voulons :

- 543 ➤ Investir dans la recherche et l'innovation vertes dans le but de :
  - 544 ○ Soutenir financièrement les start-up et entreprises innovantes dans le domaine de la durabilité ;
  - 545 ○ Favoriser les partenariats public-privé pour développer des technologies propres et efficaces ;
- 546 ➤ Adapter la fiscalité en fonction de l'empreinte écologique : taxer moins les biens produits de manière durable  
547 et davantage ceux ayant un impact environnemental négatif (cf. chapitre sur la fiscalité) ;
- 548 ➤ Réguler avec discernement, à savoir :
  - 549 ○ Imposer des normes minimales pour la durabilité des produits sans étouffer l'innovation ;
  - 550 ○ Assurer une réglementation flexible qui puisse s'adapter à l'évolution rapide des technologies et des  
551 marchés ;
- 552 ➤ Encourager l'économie de partage via le concept de « bibliothèques d'objets », lequel a pour but d'étendre le  
553 concept de médiathèques à d'autres objets, tels que les outils ou les équipements de sport, pour favoriser  
554 l'économie de partage ;
- 555 ➤ Responsabiliser les marchés publics en intégrant des critères éthiques et écologiques dans les appels d'offres  
556 publics visant l'extraction de matériaux rares. Ainsi, pourraient être prévus :
  - 557 ○ Des standards sociaux assurant le plein respect des conventions de l'Organisation Internationale du  
558 Travail ;
  - 559 ○ Des standards environnementaux pour assurer la protection des ressources naturelles lors de l'extraction  
560 de ces matériaux.
- 561 ➤ Haut du formulaire
- 562 ➤ Imposer un étiquetage clair, c'est-à-dire obliger tous les producteurs à apposer sur leurs produits des  
563 étiquettes indiquant clairement leur impact environnemental ;
- 564 ➤ Sensibiliser le public en lançant des campagnes nationales d'information sur l'importance de  
565 l'écoresponsabilité et sur la manière de lire et d'interpréter les étiquettes environnementales ;
- 566 ➤ Inciter les entreprises vertes à travers des incitants fiscaux pour les entreprises qui adoptent des pratiques  
567 durables et qui fournissent des informations transparentes sur l'impact environnemental de leurs produits ;
- 568 ➤ Mettre en place des contrôles réguliers afin d'assurer que l'information fournie aux consommateurs soit exacte  
569 et pertinente en instaurant des contrôles réguliers et en sanctionnant les entreprises qui fournissent des  
570 informations trompeuses.

## 571 **7. RAMENER LA FINANCE PRIVÉE VERS LES PRÉOCCUPATIONS SOCIÉTALES**

572 La finance, reconnue comme un levier puissant de l'économie mondiale, a la capacité de matérialiser des visions  
573 ambitieuses en réalisations concrètes. Afin de canaliser cette force financière vers un progrès durable, il est vital  
574 qu'elle appuie des initiatives qui profitent non seulement à l'économie, mais qui enrichissent également la société  
575 et préservent l'environnement.

576 Dans la Belgique francophone, où les défis du développement durable, de l'éducation, de la santé et de la transition  
577 énergétique sont au premier plan, nous avons la possibilité de stimuler une réorientation prudente des  
578 investissements privés vers des projets à long terme. Ces projets doivent être sélectionnés pour leur potentiel à  
579 engendrer des bénéfices significatifs pour la communauté et l'écosystème, au-delà des retours financiers immédiats.

580 En adoptant une approche plus éclairée de la finance privée, attentive aux enjeux de notre temps, nous pouvons  
581 contribuer activement à une économie plus robuste et souple. Notre engagement consiste à mettre en place un  
582 cadre réglementaire et des incitations qui encouragent des investissements stratégiques dans les domaines d'avenir,

583 sans prétendre à une réorientation absolue, mais en orientant positivement le marché grâce à des politiques  
584 réfléchies.

585 Les mesures que nous envisageons, tout en étant alignées avec les principes d'un marché libre, visent à promouvoir  
586 les investissements dans des projets porteurs d'impacts positifs et durables. Ainsi, notre action se traduira par une  
587 prospérité partagée et une sauvegarde de l'intégrité environnementale pour l'avenir de tous.

588 Nous voulons :

589 ➤ Promouvoir une réglementation qui favorise :

590 ○ Les investissements à long terme plutôt que la spéculation à court terme ;

591 ○ Les investissements dans des sociétés et des projets produisant des biens et services concrets qui  
592 engendreront du bien-être, de la richesse et des emplois, plutôt que des produits purement financiers  
593 spéculatifs qui peuvent mettre en danger toute l'économie s'ils ne sont pas correctement régulés ;

594 ➤ Instituer des normes éthiques pour les fonds de pension, les encourageant à investir de manière responsable ;

595 ➤ Renforcer et actualiser au niveau européen les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour les  
596 évaluations de risque dans les banques et les fonds d'investissement ;

597 ➤ Encourager la transparence financière en obligeant les institutions financières et les investisseurs  
598 institutionnels à considérer les impacts sociaux et environnementaux dans leurs décisions et à divulguer les  
599 impacts en la matière, en accord avec les normes ESG renforcées ;

600 ➤ Mettre en place des mécanismes de garantie financière pour les investissements durables, réduisant ainsi le  
601 risque pour les investisseurs ;

602 ➤ Empêcher les financiers européens de soutenir des entités violant les droits de l'homme ;

603 ➤ Inciter les banques à proposer des produits financiers verts, tels que des obligations vertes ou des prêts à taux  
604 préférentiel pour les projets durables ;

605 ➤ Faciliter la mise en place de fonds d'investissement thématiques axés sur des domaines spécifiques du  
606 développement durable, tels que l'énergie propre ou l'eau potable ;

607 ➤ Encadrer la publicité et le marketing des produits financiers pour garantir une communication honnête sur  
608 leurs impacts sociétaux et environnementaux ;

609 ➤ Développer une banque européenne de la transition, ou faire évoluer en ce sens le mandat de la Banque  
610 européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), chargée de financer les plans de transition  
611 avec des fonds fournis par la BCE.